



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

RAPPORT DE JURY DU CONCOURS INTERNE D'INSPECTEUR DES FINANCES PUBLIQUES

ANNÉE 2024

Avril 2024

I – Présentation du concours

Le décret n° 2010-986 du 26 août 2010, publié au Journal officiel du 28 août 2010, fixe le statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des Finances publiques.

L'arrêté du 2 mars 2011, publié au Journal officiel le 6 mars 2011, fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves.

1.1 Les conditions pour concourir

Le concours interne d'inspecteur des Finances publiques est ouvert aux fonctionnaires et agents de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires et aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, appartenant à la catégorie B ou à un niveau équivalent, et qui comptent au moins 4 ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours.

Un arrêté ministériel du 8 septembre 2023 autorise au titre du concours interne 2024, le recrutement de 346 inspecteurs.

1.2 La nature et le programme des épreuves

L'architecture du concours pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques qui doit permettre de confirmer que les agents sélectionnés ont toutes les qualités requises pour assumer les responsabilités futures qui leur seront confiées est la suivante :

- Admissibilité : deux épreuves écrites obligatoires et une épreuve de langue facultative :

Épreuve n° 1 : rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières (durée : 4 heures – coefficient 7 – note éliminatoire <5).

Cette épreuve est destinée à apprécier les qualités d'expression, d'analyse et de synthèse du candidat, ainsi que sa capacité à dégager des conclusions et à formuler des propositions.

Épreuve n° 2 : réponse à des questions et/ou cas pratiques selon l'option choisie par le candidat (durée 3 heures – coefficient 5 – note éliminatoire <5) parmi les choix suivants :

- budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique et organisation de la DGFIP.
- fiscalité personnelle et patrimoniale ;
- fiscalité professionnelle ;
- gestion comptable et analyse financière ;
- gestion publique ;

Épreuve n° 3 : traduction d'un texte rédigé, au choix des candidats, en allemand, anglais, espagnol ou italien (durée : 1h30 – coefficient 1 – Seuls sont pris en compte les points obtenus au-dessus de 10).

- Admission : une épreuve orale obligatoire

Durée : 30 minutes – coefficient 9 – note éliminatoire inférieure à 5.

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Cet entretien a pour point de départ un exposé par le candidat de son expérience professionnelle, d'une durée d'environ 5 minutes.

Il se poursuit par un échange avec le jury sur sa connaissance de l'environnement de la DGFIP et sur des mises en situation.

Le candidat fournit en amont un dossier de présentation de son parcours.

1.3 Composition du jury

Isabelle ORTIZ, Administratrice de l'État, est nommée en qualité de présidente du jury du concours interne pour l'accès au grade d'inspecteur des Finances publiques au titre de l'année 2024.

Afin de constituer le jury de l'épreuve écrite, un arrêté en date du 7 septembre 2023 nomme 26 membres en leur qualité de concepteurs de sujets.

La constitution du jury de l'épreuve orale est fixée par un arrêté en date du 18 janvier 2024. Celui-ci nomme 44 membres (22 hommes et 22 femmes) en tant que membres titulaires et prévoit également 8 membres suppléants.

1.4 Nombre de postes

Selon l'arrêté publié au Journal officiel le 8 septembre 2023, le nombre de postes offerts au présent concours est fixé à 346.

II – Présentation des candidats

2.1 Inscrits / présents

Le nombre de candidats inscrits est en hausse de 5,75 % par rapport à celui enregistré l'an dernier (4 522 en 2024 contre 4 276 en 2023).

Le nombre de candidats présents aux épreuves écrites est de 3 084 (sur 4 521 candidats convoqués), soit un taux de présence de 68,21 %.

Concernant les épreuves orales, 721 candidats sur les 749 candidats admissibles se sont présentés, soit un taux de présence de 96,26 %.

2.2 Les lauréats

La moyenne générale du concours (écrits + oraux) est de 12,41/20 contre 12,38/20 l'an dernier. La dispersion des moyennes à l'issue de l'ensemble des épreuves est la suivante : de 8,42/20 à 17,00/20.

Sur la liste principale, les hommes et les femmes représentent respectivement 35 % et 65 % des admis soit 121 hommes et 225 femmes.

L'âge moyen des admis est de 42 ans. Le plus jeune lauréat a 26 ans, le plus âgé 61 ans.

III – Les épreuves écrites d'admissibilité

3.1 Généralités

Elles se sont déroulées les 11 et 12 septembre 2023.

Lors de la réunion d'admissibilité du 4 octobre 2023, 749 candidats ont été déclarés admissibles soit un ratio de sélection admissibles/places offertes de 2,16.

3.2 Résultats

Épreuve n° 1 : rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier relatif aux questions économiques et financières – coefficient 7 – note éliminatoire <5.

La moyenne est semblable à celle du millésime précédent.

Les strates des notes supérieures à 12 ont baissé, les notes entre 10 et 12 ont augmenté de 1,92 points.

Les notes éliminatoires sur cette épreuve ont baissé de 2,26 points.

Les résultats obtenus par les candidats sont les suivants :

	2024	2023
Moyenne de l'épreuve	9,45	9,46
Note la plus élevée	18,00	17,75
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	145 4,71 %	150 5,25 %
12 ≤ notes < 15 ⁽²⁾	544 17,66 %	556 19,46 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾ Total cumul (1) + (2)	689 22,37 %	706 24,71 %
10 ≤ notes < 12 ⁽⁴⁾	742 24,08 %	633 22,16 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾ Total cumul (3) + (4)	1 431 46,45 %	1 339 46,87 %
Notes < 10	1 650 53,55 %	1 518 53,13 %
Notes éliminatoires < 5	213 6,91 %	262 9,17 %

Épreuve n° 2 : réponses à des questions et/ou cas pratiques (plusieurs options)
– coefficient 5 – note éliminatoire <5.

L'option « Budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique, organisation de la DGFIP » est, comme pour le millésime précédent, la plus choisie par les candidats.

Liste des options	Nombre de candidats présents ayant choisi l'option	% de candidats présents ayant choisi l'option
Budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique, organisation de la DGFIP	1 099	35,64 %
Fiscalité personnelle et patrimoniale	598	19,39 %
Gestion comptable et analyse financière	570	18,48 %
Gestion publique	514	16,67 %
Fiscalité professionnelle	303	9,82 %
Total	3 084	100 %

La moyenne générale est en hausse par rapport à l'année précédente (0,38 point).

La strate des notes supérieures ou égales à 10 est effectivement en hausse de 8,63 points.

Les résultats obtenus par les candidats sont les suivants :

	2024	2023
Moyenne de l'épreuve	10,24	9,86
Note la plus élevée	19,25	18,25
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	193 6,34 %	196 7,02 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ ⁽²⁾	724 23,80 %	584 20,93 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾	917	780
Total cumul (1) + (2)	30,14 %	27,95 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ ⁽⁴⁾	866 28,47 %	615 22,03 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾	1 783	1 395
Total cumul (3) + (4)	58,61 %	49,98 %
Notes < 10	1 259 41,39 %	1 396 50,02 %
Notes éliminatoires < 5	162 5,33 %	181 6,49 %

Épreuve n° 3 : traduction d'un texte rédigé, au choix du candidat, en allemand, anglais, espagnol ou italien – coefficient 1. Seuls sont pris en compte les points obtenus au-dessus de 10.

1 290 candidats ont présenté cette épreuve.

Les résultats obtenus sont les suivants :

	2024	2023
Moyenne de l'épreuve	9,79	8,33
Note la plus élevée	18,25	18,00
Note la plus faible	0,00	0,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	135 10,47 %	48 4,30 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ ⁽²⁾	300 23,25 %	130 11,64 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾ Total cumul (1) + (2)	435 33,72 %	178 15,94 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ ⁽⁴⁾	244 18,91 %	178 15,94 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾ Total cumul (3) + (4)	679 52,64 %	356 31,88 %
Notes < 10	611 47,36 %	761 68,12 %

La moyenne générale de cette épreuve est en hausse par rapport à l'année précédente (1,46 points).

Les notes supérieures ou égales à 10 sont en hausse de 20,76 points.

3.3 Appréciations des travaux des candidats

Il s'agit ici du détail de l'épreuve de la zone « Métropole + Antilles Guyane ».

– Épreuve n° 1

Sur la forme, l'orthographe et la syntaxe sont globalement corrects. Beaucoup d'erreurs peuvent être mises sur le compte de la gestion du temps et de l'absence de relecture. Le formalisme a globalement été respecté même si une part significative des candidats a annoncé un plan sans le suivre.

Concernant la note de synthèse : les termes de la question n'ont pas été bien définis, ce qui a conduit les candidats à traiter un point qui n'était pas demandé, et à reprendre des éléments de la note de propositions.

Concernant la note de propositions, elle devait mettre en évidence la capacité du candidat à présenter une réflexion personnelle, et non pas être une paraphrase de ce qui a été exposé dans la note de synthèse. Les correcteurs soulignent un manque d'apports personnels, et une redite des éléments présentés dans la note de synthèse.

– Épreuve n° 2

Option « Budget, immobilier, gestion des ressources humaines, logistique et organisation de la DGFiP »

Le niveau général est jugé de moyen à très moyen, avec peu d'excellentes copies.

Les connaissances sont trop insuffisantes, la matière est une fois de plus choisie par défaut.

Sur la forme, la structuration des réponses est jugée insuffisante ; le formalisme demandé n'est pas respecté (note, rapport). Les candidats ne lisent pas suffisamment les énoncés et ne répondent pas à la commande.

Les correcteurs déplorent les copiés-collés trop nombreux des documents, sans aucune analyse.

Option « Fiscalité personnelle et patrimoniale »

Le niveau global est jugé faible. Les réponses données sont trop souvent imprécises, non structurées. Les calculs manquent de raisonnement, et les réponses ne sont pas motivées en faits et en droit. Les plans demandés ne sont pas respectés.

Option « Gestion Publique »

Dans l'ensemble, les candidats manquent de hauteur de vue ; ils restent trop sur le fonds documentaire et n'élargissent pas. Les correcteurs soulignent un manque de recul par rapport aux documents.

Concernant la forme, le langage est jugé trop familier.

Option « Fiscalité professionnelle »

Le niveau sur cette option est moyen, la gestion du temps est cependant maîtrisée. Le formalisme attendu est respecté dans son ensemble.

Les connaissances techniques sont insuffisantes : les candidats méconnaissent les grands principes de la fiscalité. Ils se contentent de recopier la législation figurant dans les documents du sujet.

Les candidats ne lisent pas suffisamment les consignes, et ne ciblent pas correctement la question posée.

Option « Gestion comptable et analyse financière »

Les correcteurs ont jugé le niveau des candidats relativement bon. Les notions de base sont maîtrisées pour ceux qui ont révisé l'épreuve.

Sur la forme, les copies sont globalement bien présentées. Il est cependant souligné que quelques copies sont peu soignées, avec des ratures et un usage abusif du correcteur. Les parties rédigées comportent beaucoup de fautes d'orthographe et manquent de structuration dans les idées.

La gestion du temps n'est pas maîtrisé ; beaucoup de copies ne sont pas abouties.

IV – L'épreuve orale d'admission

4.1 La formation des membres du jury

L'ensemble des membres du jury a bénéficié d'une journée de formation. Ils ont pu établir un premier contact avec leur binôme avant les auditions et acquérir les techniques d'audition.

L'ENFiP et la Présidente du jury ont ainsi pu leur rappeler les attentes du recrutement et les principes de l'épreuve.

4.2 Le contexte de déroulement de l'épreuve orale

Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes du candidat, ses projets professionnels et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Les épreuves orales se sont déroulées du 22 au 26 janvier 2024, à Paris.

Sur 749 candidats admissibles, 721 étaient présents à l'épreuve orale. Celle-ci a nécessité la constitution de 22 commissions.

4.3 Données chiffrées

Les résultats de l'épreuve orale sont les suivants :

	2024	2023
Moyenne de l'épreuve	11,62	11,40
Note la plus élevée	18,00	19,25
Note la plus faible	4,00	4,00
Notes ≥ 15 ⁽¹⁾	127 17,61 %	102 16,22 %
$12 \leq \text{notes} < 15$ ⁽²⁾	221 30,65 %	187 29,73 %
Notes ≥ 12 ⁽³⁾	348	289
Total cumul (1) + (2)	48,26 %	45,95 %
$10 \leq \text{notes} < 12$ ⁽⁴⁾	147 20,39 %	122 19,39 %
Notes ≥ 10 ⁽⁵⁾	495	411
Total cumul (3) + (4)	68,65 %	65,34 %
Notes < 10	226 31,35 %	218 34,66 %
Notes éliminatoires < 5	5	1

Les notes supérieures ou égales à 12 ont augmenté de 2,31 points. Les notes inférieures à 10 ont, quant à elles, diminué de 3,31 points.

4.4 Appréciation du jury

Le niveau des candidats est globalement jugé bon, mais reste très hétérogène entre les candidats.

La qualité des prestations orales est reconnue. Les candidats s'expriment clairement. Le travail réalisé de préparation à la présentation est également souligné. Par contre, si les exposés sont bien structurés autour d'un plan, le jury constate qu'ils manquent encore d'originalité, et sont donc majoritairement construits autour des axes : compétences techniques / compétences managériales. Les membres de jury soulignent que les présentations manquent de spontanéité, sont souvent stéréotypées et sont apprises par cœur, ce qui entraîne des trous de mémoire.

Les connaissances de la DGFIP et de son actualité sont jugées satisfaisantes, mais les candidats manquent encore assez souvent de hauteur de vue sur les notions et les problématiques qui leur sont soumises.

Le jury remarque toutefois que certains candidats ne connaissent pas suffisamment les évolutions de leurs métiers et manquent de curiosité. La mauvaise connaissance de leur environnement professionnel ne leur permet pas de se projeter. A fortiori, ils ne connaissent pas les autres services et les autres missions.

Les projets professionnels présentés ne sont pas aboutis ; les candidats annonçant vouloir faire un autre métier mais ne s'étant pas renseignés sur leur projet.

S'agissant des mises en situation, les candidats doivent travailler leur positionnement en tant que futur cadre A. Ils manquent encore trop souvent de sens critique et d'affirmation, et ne donnent pas leur point de vue argumenté.

Les candidats admis de ce millésime ont présenté un vrai projet professionnel et ont su prendre position, ce qui démontre un travail de préparation en amont très satisfaisant.

En conclusion, le concours interne d'inspecteur des finances publiques peut être qualifié de « bon cru », le nombre de candidats ayant augmenté ainsi que leur niveau global.

La Présidente du jury

Signé

Isabelle ORTIZ

Administratrice de l'État